

À Lancy, une école privée génère trop de trafic

Mobilité La mairie a demandé à l'Institut international de Lancy de prendre ses responsabilités. Des mesures sont à l'étude.



Par Céline Garcin@CelineGarcin

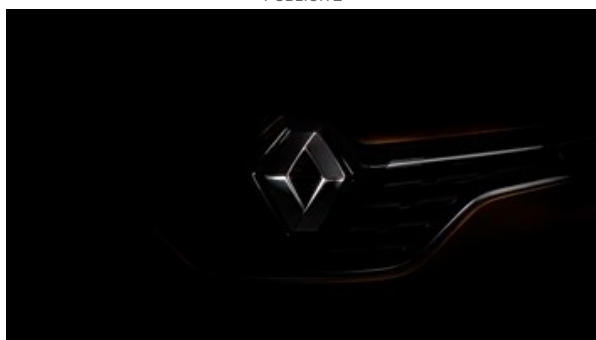
04.03.2019

L'Institut international de Lancy (IIL).

Image: WIKIPEDIA

L'avenue Eugène-Lance, au Grand-Lancy, est encombrée de voitures aux heures de pointe le matin et en fin d'après-midi. Beaucoup de parents d'élèves de l'Institut international de Lancy (IIL) utilisent cet axe pour déposer ou venir chercher leurs enfants. «Comme les places de parking sont aménagées en épis obliques, les conducteurs qui arrivent dans le mauvais sens sont obligés de faire diverses manœuvres pour se garer ou stationnent en double file, ce qui pose des problèmes de sécurité pour les piétons et les cyclistes», observe Stéphane Lorenzini, magistrat chargé des Travaux. Il y a deux ans et demi, la Mairie a demandé à l'école privée de prendre ses responsabilités. Elle avait déjà procédé de la sorte avec l'Institut Florimont, confronté à la même problématique il y a quelques années.

PUBLICITÉ



inRead invented by Teads

L'IIL a donc mandaté deux bureaux d'ingénieurs pour esquisser divers scénarii. La mise en sens unique de l'artère entre le chemin de l'Adret – situé à la hauteur de l'école – et celui des Rambossons semble être la solution qui l'emporte aujourd'hui. L'avenue Eugène-Lance resterait cependant en double sens entre la route du Grand-Lancy et le chemin de l'Adret. Un dépose-minute et un rond-point aménagés avant la mise en sens unique permettraient aux automobilistes de déposer leurs enfants puis de faire demi-tour. L'avenue des Communes-Réunies subirait en revanche un report de trafic.

Si les études préalables ont été financées par l'Institut international de Lancy, le réaménagement de l'avenue Eugène-Lance serait aux frais de la Commune. Aucun chiffre n'a encore été avancé. Mais est-ce vraiment à une collectivité publique de payer pour adapter sa voirie aux besoins d'un établissement privé? «L'IIL a beaucoup construit sur sa parcelle et il ne reste pas suffisamment de place pour aménager un dépose-minute dans l'enceinte du bâtiment», précise Stéphane Lorenzini. Le magistrat PDC note cependant que ce problème aurait pu être anticipé et pris en considération lors de l'octroi des dernières autorisations de construire.

Interpellé sur cette question, l'Institut international de Lancy tient à préciser que l'école n'est pas seule responsable des problèmes de circulation dans le secteur. Carol Dorolier de Haller, responsable des relations médias pour l'IIL, souligne que sur les 1500 élèves que compte l'école, 500 utilisent le service de ramassage scolaire proposé par l'établissement. Le coût de cette prestation est facturé entre 3040 et 4730 francs par an selon le lieu de domicile. (TDG)

Créé: 05.03.2019, 07h02

Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non